REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

VU l'arrêté du 10 juin 1991 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole ;

VU le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole,

Arrête :

Article 1 – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole, instituée par arrêté du 10 juin 1991 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines (SRH), président
- Madame Laurence VENET-LOPEZ, adjointe au chef du service des ressources humaines (SRH),
- Madame Noémie LE-QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche au service des ressources humaines (SRH).

Membres suppléants

- Madame Rekha BERNARD, adjointe à la cheffe du bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),

- Madame Claire GUESDON, chargée de mission au bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Aurélie TIGER, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Anne-Sigrid FUMEY, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Bernard VEYRAC, gestionnaire référent pour l'enseignement technique agricole public au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH).

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

Monsieur Joël SYLVESTRE	PLPA classe exceptionnelle	FSU-CGT
Monsieur Eric FACCIOLI	PLPA hors classe	FSU-CGT
Monsieur Didier FLEURY	PLPA hors classe	UNSA
Monsieur Etienne LEMAIRE	PLPA hors classe	FO
Madame Angélique BOURDALLE	PLPA	FSU-CGT
Monsieur Stéphane BARNINI	PLPA	FSU-CGT
Monsieur Vincent FOUQUE	PLPA	FSU-CGT

Membres suppléants

Madame France DARRAS	PLPA classe exceptionnelle	FSU-CGT
Madame Isabelle DANE-SEOSSE	PLPA hors classe	FSU-CGT
Madame Elisabeth DONNAY	PLPA hors classe	UNSA
Madame Rachel SEKULA	PLPA hors classe	FO
Monsieur Jean-Gabriel RAPIN	PLPA	FSU-CGT
Monsieur Jonathan LAPORTE	PLPA	FSU-CGT
Madame Sarah HADER	PLPA	FSU-CGT

Article 2 – L'arrêté du 3 juin 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 04 NOV. 2019

Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération

Emmanuel BOUYER